

SA D'HLM FRANCE LOIRE
Société anonyme d'habitations à loyer modéré
au capital de 13 108 080 €
33, rue du Faubourg de Bourgogne, 45000 Orléans
673 720 744 RCS Orléans

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 9 JUIN 2026

~~~~~

L'an deux mille vingt-six, le mardi neuf juin, à neuf heures trente, les actionnaires de la Société Anonyme d'Hlm France Loire, au capital de 13 108 080 €, divisé en 873 872 actions de 15 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte à Orléans, 33, rue du Faubourg de Bourgogne, sur convocation de son Président du Conseil d'Administration, adressée par lettres simples individuelles en date du 4 mai 2026, et par voie d'avis inséré dans le journal d'annonces légales "Le Journal de Gien".

Il est établi une feuille de présence qui est émarginée, lors de son entrée, par chaque actionnaire présent, soit en son nom personnel, soit en qualité de mandataire. Les formulaires de vote par correspondance ou par procuration y sont également annexés.

**M. Christian Bande**, représentant le cabinet Grant Thornton, Commissaire aux comptes titulaire, convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception participe par voie de visioconférence.

**M. Sylvain D'Elloy**, désigné par le Comité Social et Economique, assiste également à l'Assemblée.

L'Assemblée procède ensuite à la composition de son Bureau :

- **M. Philippe Vareilles** préside l'Assemblée, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration,
- **M. Olivier Barry**, représentant **CPH Arcade-Vyv**, actionnaire de référence, et **Mme Marie-Laure Baudoin**, représentant le **Département du Loiret**, également actionnaire, tous deux présents et acceptants, sont appelés comme Scrutateurs,
- **M. Morgan Blin**, Directeur Général, est désigné comme Secrétaire.

Le Bureau ainsi constitué, le Président déclare la séance ouverte, puis communique la feuille de présence aux membres du Bureau ; ceux-ci, après l'avoir certifiée sincère et véritable, constatent que :

- 26 actionnaires, représentant 872 555 actions, et ayant droit de vote, sont présents ou représentés,
- 4 actionnaires, représentant 19 actions, ont retourné un formulaire de vote par correspondance,

soit un total de 872 574 actions sur les 873 872 actions composant le capital social, correspondant à **99,85 % du capital social**.

Le Président constate que l'Assemblée réunissant au moins le **quart des actions ayant le droit de vote**, est légalement constituée et peut valablement délibérer tant sur les résolutions à caractère extraordinaire que sur les résolutions à caractère ordinaire.

Le Président indique que sont déposés sur le bureau, à disposition des actionnaires, les documents suivants :

- un exemplaire de la convocation individuelle adressée à chaque actionnaire, et en recommandé avec accusé de réception au Commissaire aux comptes ;
- l'avis de publication de la convocation dans un journal d'annonces légales ;
- la feuille de présence de l'Assemblée, revêtue de la signature des membres du bureau ;
- la liste des actionnaires ainsi que la liste des membres du Conseil d'Administration ;
- l'ordre du jour de la présente Assemblée ;
- le rapport annuel de gestion et de gouvernement d'entreprise du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte et ses annexes ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance ;
- les rapports du Commissaire aux comptes ;
- les statuts de la Société.

Le Président fait en outre observer que tous les documents qui, en application des dispositions législatives, doivent être communiqués à l'Assemblée, ont été tenus à la disposition des actionnaires, dans les délais et conditions requis.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Après énumération des informations générales et réglementaires, le Président rappelle que la présente Assemblée a été convoquée à ces jour, heure et lieu à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :**
  - Rapport de gestion et de gouvernement d'entreprise du Conseil d'Administration, ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
  - Examen et approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2025, et quitus aux Administrateurs,
  - Proposition de versement de dividendes et affectation du résultat,
  - Nouvelle règle de distribution des dividendes : distribution subordonnée au dépassement d'un seuil,
  - Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce,
  - Approbation des nouvelles conventions conformément à l'article L.225-40 du Code de commerce,
  - Renouvellement du mandat du **Département du Cher**, en qualité d'Administrateur,
  - Renouvellement du mandat de **Orléans Métropole**, en qualité d'Administrateur,
  - Renouvellement du mandat de **Bourges Plus**, en qualité d'Administrateur,
  - Renouvellement du mandat de **M. Philippe Vareilles**, en qualité d'Administrateur,
  - Ratification et renouvellement du mandat de **Groupe Arcade-Vyv**, en qualité d'Administrateur.
- **De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :**
  - Modification des statuts,
  - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Puis, le Président donne lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Il est ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux comptes par **M. Christian Bande**, représentant le cabinet Grant Thornton.

Enfin, le Président déclare la discussion ouverte. Aucune question n'ayant été reçue par écrit ou posée en séance, et personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

.../...

|                                                                           |
|---------------------------------------------------------------------------|
| <b>DIX-SEPTIEME RÉSOLUTION : RATIFICATION ET RENOUVELLEMENT DE MANDAT</b> |
|---------------------------------------------------------------------------|

L'Assemblée Générale, statuant à titre ordinaire, après avoir constaté que le mandat d'Administrateur de **Groupe Arcade-Vyv** arrive à expiration lors de la présente Assemblée, décide de le renouveler pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2028, et de ratifier la cooptation de **Groupe Arcade-Vyv** dans le mandat de M. Denis Bimbenet, intervenue le 10 décembre 2025.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées par les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.**

.../...

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

08202020

Extrait certifié conforme  
Le 15 juin 2026  
**M. Morgan Blin**  
Directeur Général